

M. DAVIES (I.P.-E.) : Ils sont dans le discours de la page 255, mais ceux que je viens de lire ont été prononcés avant la production de l'état en question.

Après cette introduction, l'honorable ministre donna lecture de l'état. Et cet état que démontre-t-il, à sa face même ? Il dit : "Etat des sommes payées pour abonnements et annonces dans les journaux en 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878." "Etat des sommes payées pour abonnements et annonces dans les journaux en 1884, 1885, 1886, 1887 et 1888."

Or, aujourd'hui il appert que l'honorable ministre, dans cet état, a omis une somme d'environ \$65,000 par année, employée absolument pour les mêmes fins, que celles mentionnées dans l'état. Si cette somme de \$65,000 par année, ce qui fait un total de \$325,000, avait été incluse dans l'état, et si l'honorable ministre avait été assez honnête pour nous donner une comparaison exacte, quel aurait été le résultat ? Au lieu d'arriver avec une somme de \$59,000 sous le gouvernement actuel et une somme de \$89,000 sous le régime Mackenzie, nous aurions \$89,000 pendant le régime Mackenzie contre \$383,000 sous le régime actuel. Voilà les faits tels qu'ils sont, et l'honorable député de Bothwell (M. Mills) a parfaitement résolu toute l'affaire.

Si ce n'est pas une comparaison que l'honorable ministre voulait faire, pourquoi a-t-il produit cet état, et quel objet avait-il en vue ? Quels motifs pouvaient le porter à laisser de côté les sommes dépensées par ses amis, et à prendre celles dépensées par le gouvernement Mackenzie ?

L'honorable ministre ne sera pas accusé d'avoir, de propos délibéré, voulu tromper la chambre, mais il s'est rendu coupable d'une négligence grossière, en produisant un document devant la chambre, devant le comité et en le fournissant aux *Débats*, sans s'assurer s'il était préparé avec soin et exactitude ; et ce document a été publié dans les journaux, bien qu'il renfermât des énoncés entièrement contraires aux faits. Voilà dans quelle position se trouve aujourd'hui l'honorable ministre.

M. TUPPER : Je ne m'étonne pas que l'honorable député ait été battu aux élections de l'Île du Prince-Édouard, s'il a parlé dans ce sens et dans cet esprit à l'électorat de la vaillante petite île. Jamais je me suis autant amusé de ma vie, et les honorables députés ont dû s'amuser aussi, en voyant l'honorable député se lever et engager un débat et une discussion sur des choses qui se sont passées hors sa connaissance, et dont, cependant, il se disait positivement certain, comme il vient de le faire ce soir.

Mais cela n'est pas nouveau. L'honorable député est toujours très fort pour affirmer, mais il me reste encore à apprendre qu'il ait une réputation d'exactitude. En plusieurs circonstances, je l'ai vu baisser la tête et même rougir sous le fouet, lorsque des députés de la droite exposaient le nombre incroyable de ses contradictions dans les *Débats*. S'imaginait-il que personne n'assistait à ce débat ; croit-il que le discours de l'honorable député de Bothwell (M. Mills) n'a pas été entendu, et que le comité a oublié qu'il y a à peine cinq minutes, je lui ai dit que cette partie des *Débats* qu'il a citée, était inexacte et tout à fait contraire à ce que j'ai dit, et que, dès que le compte-rendu des débats me fût parvenu, j'ai immédiatement corrigé l'erreur.

M. TUPPER.

sur l'épreuve. J'ai dit cela à l'honorable député de Saint-Jean, il se rappellera que, et dès le commencement de la soirée, j'ai ajouté les mots "imputables aux dépenses imprévues" afin de faire concorder le rapport avec ce que j'avais dit. Malgré cela, l'honorable député, sans la moindre loyauté et par un étrange procédé, vient me reprocher le compte-rendu inexact publié par les sténographes des *Débats*. Après que j'eus donné trois citations de mon discours de l'autre soir, pour bien définir ma position dans toute cette affaire, l'honorable député a encore recours à ce compte-rendu inexact pour appuyer la déclaration dont il veut me rendre responsable.

Si l'honorable député avait réellement l'intention de faire une enquête sur l'exactitude de l'état que j'ai produit, il n'a fait qu'étaler son ignorance de la question, lorsqu'il s'est efforcé de faire croire au comité que j'avais prétendu que ce document comprenait toutes les sommes imputées, dans les comptes publics, aux abonnements et aux annonces dans les journaux, de 1874 à 1878. Trouve-t-on dans ce document les fraudes de ce qu'on a appelé les impressions Anglin ? Ai-je eu la prétention d'inclure, dans ce document, l'affaire du "Citizen Publishing Co." de Halifax, qui a fait invalider l'élection de deux députés, dont l'un était ministre ? Ai-je eu la prétention de mettre dans ce document toute la série d'iniquités et de scandales commise de 1874 à 1878, à propos d'impressions ? Je me suis simplement borné à une chose, (je l'ai déjà dit plusieurs fois et je le répéterai chaque fois que l'honorable député tentera de me faire dire des choses que je n'ai pas dites.) Je me suis borné à ceci : ce document ne comprenait absolument et exclusivement que les sommes imputables aux dépenses imprévues. C'est tout ce que j'ai dit alors, et je le répète aujourd'hui.

M. DAVIES (I.P.-E.) : L'honorable ministre se croit peut-être sur un hustings, car il vient de faire un petit discours politique dont j'ignore le motif. Il admet que, l'autre jour, il a fourni à la chambre un document que les *Débats* ont publié d'une façon tout à fait inexacte. Il sait aussi que ce document, sans être corrigé, a été publié depuis la Colombie-Anglaise jusqu'à la Nouvelle-Écosse. A-t-il pris quelques moyens de faire faire la correction dans les journaux ?

M. TUPPER : Ce n'est pas mon affaire.

M. DAVIES (I.P.-E.) : L'honorable ministre aurait été dans une position beaucoup plus enviable, s'il était venu franchement devant la chambre dès le début et lui avait dit : "Je regrette d'avoir fait erreur. Il se trouve que la comparaison est à mon désavantage, et je l'admets." Il aurait pu aller plus loin et dire : "Lorsque je me suis aperçu que je commettais une erreur, je l'ai corrigée dans les *Débats*." Cela aurait été plus brave de sa part.

M. TUPPER : Il n'y a pas d'erreur à corriger.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Si l'honorable ministre disait que son discours, corrigé dans les *Débats*, admettait que la comparaison est au détriment du gouvernement actuel, au lieu d'être en sa faveur, je le comprendrais. Mais au lieu de faire une correction qui fasse comprendre au public que le gouvernement actuel a dépensé trois cent mille piastres de plus que le gouvernement précédent, il s'est contenté d'ajouter les mots "dépenses imprévues." Comment veut-il que le public comprenne cela ? Je